



**BNP PARIBAS**

ASSEMBLEE  
GENERALE  
MIXTE

23 Mai

2017

---

Procès-verbal

## **BNP PARIBAS**

Société Anonyme au capital de 2 494 005 306 euros  
Siège Social : 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS  
662 042 449 R.C.S PARIS

---

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai, à dix heures, les actionnaires de BNP Paribas se sont réunis en Assemblée générale mixte au Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot, à Paris 17<sup>ème</sup>, suivant avis préalable de réunion inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 6 mars 2017, et avis de convocation inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 7 avril 2017 et le Journal Spécial des Sociétés daté du 8 avril 2017 également publiés sur le site internet de la Banque.

#### **FORMALITES D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **M. Jean Lemierre, Président**

M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration, déclare la séance ouverte.

Le Président procède aux formalités d'ouverture de l'Assemblée. Il indique qu'en raison de la présence de personnes n'ayant pas la qualité d'actionnaire, l'Assemblée Générale revêt le caractère d'une réunion publique et que les débats feront l'objet d'un enregistrement intégral, sous le contrôle de deux huissiers de justice près la Cour d'Appel de Paris.

M. Jean Lemierre informe les actionnaires que, sauf événements actuellement imprévisibles, l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017 se tiendra le jeudi 24 mai 2018 au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, à Paris (1<sup>er</sup> arrondissement). Il décrit les principales modalités du déroulement de la séance et rappelle que le « Document de référence et rapport financier annuel 2016 » (Document de référence) a été proposé à chaque membre de l'Assemblée, au moment de l'émargement de la feuille de présence, puis lors de l'entrée en séance. Des exemplaires de ce Document de référence sont, à tout moment, à la disposition des participants.

Il procède ensuite à la constitution du bureau de l'Assemblée. M. Jean Lemierre, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée conformément à l'article 18 des statuts. Monsieur Koen van Loo, représentant la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), et Monsieur Michel le Mouël, Président du Conseil de Surveillance du FCPE Actionnariat Monde, qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction. Madame Catherine Olivier est désignée comme Secrétaire.

M. Damien Leurent représentant la société Deloitte & Associés, M. Etienne Boris représentant la société PriceWaterhouseCoopers Audit ainsi que M. Hervé Hélias représentant la société Mazars, Commissaires aux comptes de BNP Paribas, ont été régulièrement convoqués et sont présents à l'Assemblée.

Le Président fait part à l'Assemblée de la présence à ses côtés de M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général, de M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué et de MM. Thierry Laborde, Jacques d'Estais et Alain Papiasse, Directeurs Généraux adjoints ainsi que de Mme Laurence Pessez, Responsable de la Délégation Responsabilité Sociale et Environnementale.

Le Président indique que la présente Assemblée nécessite, pour sa partie ordinaire, un quorum du cinquième des 1 247 211 419 actions ayant le droit de vote et, pour sa partie extraordinaire, un quorum du quart calculé sur ce même nombre d'actions. Il constate que la situation provisoire, établie suivant la feuille de présence permet de vérifier que les actionnaires présents et représentés, ainsi que les actionnaires ayant voté par correspondance, possèdent 814 429 826, soit 65,3% des actions ayant le droit de vote. La présente Assemblée, réunie sur première convocation, peut valablement délibérer, le quorum requis par la loi étant supérieur au quart, et a fortiori au cinquième des droits de vote requis par la loi. Le Président ajoute qu'un quorum définitif sera établi avant le vote des résolutions et que l'accueil des participants à la réunion se poursuivra jusqu'à 12 heures afin de permettre aux actionnaires qui auraient été retenus de pouvoir assister et voter à cette Assemblée Générale.

Le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 et suivants du Code de commerce et que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires. Les documents destinés au Comité central d'entreprise lui ont été remis dans les délais légaux.

Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des membres de l'Assemblée les pièces relatives à la présente séance soit :

- un exemplaire du BALO du 6 mars 2017 dans lequel a été publié l'avis préalable de réunion et un du 15 mars 2017 dans lequel a été publié un avis rectificatif à l'avis de réunion,
- un exemplaire du BALO du 7 avril 2017 et du journal d'annonces légales (Journal Spécial des Sociétés) daté du 8 avril 2017, dans lesquels a été publié l'avis de convocation,
- l'avis de convocation adressé aux actionnaires nominatifs comprenant notamment les différents modes de participation à l'Assemblée Générale, l'ordre du jour, le projet de résolutions et leur présentation, les renseignements concernant les candidats au Conseil d'administration, l'exposé sommaire, le résultat des cinq derniers exercices, la demande d'envoi de documents complémentaires,
- les pouvoirs des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes,
- les comptes sociaux et les états financiers consolidés,
- les rapports généraux et les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,
- le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions de la partie ordinaire de la présente Assemblée,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur partie du rapport du Président du Conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital social par annulation d'actions achetées,
- un exemplaire certifié conforme des statuts,
- la liste des actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif,
- la feuille de présence certifiée par le bureau,
- la liste des Administrateurs, Directeur Général et Directeurs Généraux délégués en fonction en 2016,
- les renseignements concernant,
  - M. Jean Lemierre et Mmes Monique Cohen, Daniela Schwarzer, Fields Wicker-Miurin dont il est demandé de renouveler le mandat d'Administrateur,

- M. Jacques Aschenbroich dont il est demandé de le nommer au Conseil d'administration de la Banque.

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour publié et qu'il n'y a pas eu de demande d'inscription de point à porter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ou de projet de résolution déposé par les actionnaires. Il précise que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront pas être traités. Il précise que la feuille de présence, en cours de contrôle, sera déposée incessamment sur le bureau et donne lecture de l'ordre du jour.

### *I - Au titre de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire*

- Rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation du bilan et du compte de résultat sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation du bilan et du compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat et mise en distribution du dividende ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la société ;
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Président du Conseil d'administration ;
- Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Directeur Général et au Directeur Général délégué ;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef ;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef ;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef ;
- Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel – article L.511-73 du Code monétaire et financier ;

### *II – Au titre de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président invite M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué à présenter les messages clés de l'année 2016.

## ACTIVITES ET RESULTATS : 2016 ET PREMIER TRIMESTRE 2017

**M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué**

### Activités et résultats du Groupe en 2016

BNP Paribas réalise cette année une bonne performance d'ensemble, démontrant la force de son business model intégré et diversifié.

Le produit net bancaire s'élève à 43 411 millions d'euros, en hausse de 1,1% par rapport à 2015 malgré un environnement de taux bas et un contexte de marché peu porteur cette année. Il intègre cette année l'impact exceptionnel de la plus-value de cession des titres Visa Europe pour +597 millions d'euros ainsi que la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour -59 millions d'euros (+314 millions d'euros en 2015).

Le produit net bancaire progresse de 0,2% dans les pôles opérationnels et de 0,9 % à périmètre et change constants compte tenu d'un effet de change défavorable. Il baisse de 0,5% dans Domestic Markets<sup>1</sup> (-1,2% à périmètre et change constants) du fait de l'environnement de taux bas, augmente de 1,2% dans International Financial Services (+2,7% à périmètre et change constants) et baisse de 0,3% dans Corporate and Institutional Banking (CIB) mais augmente de 1,2% à périmètre et change constants malgré un environnement de marché particulièrement difficile au premier trimestre 2016.

Les frais de gestion, à 29 378 millions d'euros, sont bien maîtrisés (+0,4% par rapport à 2015). Ils incluent des éléments exceptionnels pour un total de 749 millions d'euros (862 millions d'euros en 2015) : des coûts de restructuration des acquisitions<sup>2</sup> pour 159 millions d'euros (171 millions d'euros en 2015), les coûts de transformation de CIB pour 395 millions d'euros (0 en 2015), des coûts de restructuration des métiers<sup>3</sup> pour 144 millions d'euros (0 en 2015) et la contribution obligatoire au plan de sauvetage de quatre banques italiennes pour 52 millions d'euros (69 millions d'euros en 2015). Ils n'intègrent plus de coûts au titre du plan « Simple & Efficient » (622 millions d'euros en 2015) : conformément à l'objectif, les derniers coûts au titre de ce plan ont été enregistrés au quatrième trimestre 2015.

Les frais de gestion des pôles opérationnels augmentent de 1,0% : +2,3% pour Domestic Markets<sup>1</sup>, +2,3% pour International Financial Services et -1,8% pour CIB. A périmètre et change constants, ils augmentent de 0,5%<sup>4</sup> pour Domestic Markets, de 3,6%<sup>4</sup> pour International Financial Services et de 0,1% pour CIB. Ils intègrent l'impact des nouvelles réglementations et du renforcement de la conformité mais bénéficient du succès du plan d'économies « Simple & Efficient », qui permet de compenser la hausse naturelle des coûts, ainsi que des premiers effets du plan d'économies de CIB.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe augmente ainsi de 2,6%, à 14 033 millions d'euros.

Le coût du risque est en baisse sensible de 14,1% du fait notamment de la bonne maîtrise du risque à l'origination, de l'environnement de taux bas et de la poursuite de l'amélioration en Italie. Il s'établit à 3 262 millions d'euros (3 797 millions d'euros en 2015) soit 46 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Le résultat d'exploitation du Groupe augmente de 10,1%, à 10 771 millions d'euros (9 787 millions d'euros en 2015).

<sup>1</sup> Intégrant 100% des Banques Privées des réseaux domestiques (hors effets PEL/CEL).

<sup>2</sup> LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD.

<sup>3</sup> BNL bc (50 millions d'euros), Banque de Détail en Belgique (80 millions d'euros), Gestion Institutionnelle et Privée (7 millions d'euros), Autres Activités (7 millions d'euros).

<sup>4</sup> Hors coûts exceptionnels.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à +439 millions d'euros (+592 millions d'euros en 2015). Ils incluent une dépréciation exceptionnelle de survaleur pour -127 millions d'euros<sup>1</sup> (-993 millions d'euros de dépréciations de survaleurs en 2015<sup>2</sup>). Les éléments hors exploitation incluaient par ailleurs en 2015 la plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation résiduelle dans Klépierre-Corio pour +716 millions d'euros, une plus-value de dilution due à la fusion de Klépierre et de Corio pour +123 millions d'euros et une plus-value de cession sur une participation non stratégique pour +94 millions d'euros.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 11 210 millions d'euros contre 10 379 millions d'euros en 2015 (+8,0%).

Le résultat net part du Groupe s'élève à 7 702 millions d'euros, en hausse de 15,1% par rapport à 2015. Hors effet des éléments exceptionnels<sup>3</sup>, il s'établit à 7 802 millions d'euros (+6,3%). La rentabilité des fonds propres est égale à 9,3% (9,4% hors exceptionnels). La rentabilité des fonds propres tangibles est de 11,1% (11,2% hors exceptionnels). Le bénéfice net par action s'établit à 6,0 €

Au 31 décembre 2016, le ratio « common equity Tier 1 » de Bâle 3 plein<sup>4</sup> s'élève à 11,5%, en hausse de 60 points de base par rapport au 31 décembre 2015, illustrant la solide génération de capital du Groupe. Le ratio de levier de Bâle 3 plein<sup>5</sup> s'établit à 4,4% (+40 points de base par rapport au 31 décembre 2015). Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit pour sa part à 123% au 31 décembre 2016. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 305 milliards d'euros (266 milliards d'euros au 31 décembre 2015), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable par action s'élève à 73,9 euros, soit un taux de croissance moyen annualisé de 6,2% depuis le 31 décembre 2008, illustrant la création de valeur continue au travers du cycle.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende de 2,70 € par action payable en numéraire, soit un taux de distribution de 45% conforme à l'objectif du plan.

Le Groupe met en œuvre activement le plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global avec les autorités des Etats-Unis et poursuit le renforcement de son système de contrôle interne et de conformité.

La bonne performance d'ensemble du Groupe cette année illustre le succès du plan de développement 2014-2016. La croissance moyenne des revenus s'établit à 4,0% par an sur la période et l'objectif de rentabilité des fonds propres de 10% calculé sur la base d'un ratio CET1 de 10% a été dépassé<sup>6</sup>.

### Activités et résultats du premier trimestre 2017

BNP Paribas réalise ce trimestre une bonne performance, démontrant la force de son modèle intégré et diversifié.

---

<sup>1</sup> Dépréciation complète de la survaleur de BGZ.

<sup>2</sup> Dont dépréciation complète de la survaleur de BNL bc : -917 millions d'euros.

<sup>3</sup> Effet des éléments exceptionnels après impôts : -100 millions d'euros en 2016, -644 millions d'euros en 2015.

<sup>4</sup> Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire.

<sup>5</sup> Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

<sup>6</sup> 10,3% de rentabilité des fonds propres en 2016 (hors exceptionnels) sur la base d'un ratio CET1 de 10%.

Le produit net bancaire s'élève à 11 297 millions d'euros, en hausse de 4,2% par rapport au premier trimestre 2016. Il intègre ce trimestre l'impact exceptionnel de la plus-value de cession de titres de Shinhan pour +148 millions d'euros tandis que la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») est négative pour -7 millions d'euros contre +365 millions d'euros au premier trimestre 2016.

Le produit net bancaire progresse de 7,0% dans les pôles opérationnels. Il baisse légèrement de 0,3% dans Domestic Markets<sup>1</sup> du fait de l'environnement de taux bas, augmente de 5,8% dans International Financial Services et est en fort rebond de 20,0% dans Corporate and Institutional Banking (CIB) qui avait connu un environnement de marché très difficile au premier trimestre 2016.

Les frais de gestion, à 8 119 millions d'euros, sont en hausse de 6,5% par rapport au premier trimestre 2016. Ils incluent l'impact exceptionnel des coûts de restructuration des acquisitions<sup>2</sup> pour 20 millions d'euros (23 millions d'euros au premier trimestre 2016) et des coûts de transformation des métiers pour 90 millions d'euros (23 millions au premier trimestre 2016) dont le montant est encore limité ce trimestre du fait du lancement progressif des programmes.

Dans les frais de gestion, sont comptabilisées 979 millions d'euros de taxes et contributions bancaires (880 millions d'euros au premier trimestre 2016), enregistrées en totalité ce trimestre au titre de l'année en application d'IFRIC 21 « Taxes » : les frais de gestion intègrent ainsi notamment les hausses de taxes et contributions bancaires intervenues au deuxième et troisième trimestre 2016 pour 84 millions d'euros<sup>3</sup>.

Les frais de gestion des pôles opérationnels augmentent de 4,9% par rapport au premier trimestre 2016 : +2,2% pour Domestic Markets<sup>1</sup>, +2,6% pour International Financial Services et +11,0% pour CIB (base faible au premier trimestre de l'année dernière). Ils enregistrent l'impact de l'application d'IFRIC 21 rappelé ci-dessus et les effets de la hausse de l'activité chez IFS et CIB.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe baisse ainsi de 1,2%, à 3 178 millions d'euros. Il est en hausse de 12,5% pour les pôles opérationnels.

Le coût du risque s'établit à un niveau bas ce trimestre, à 592 millions d'euros (757 millions d'euros au premier trimestre 2016) soit 32 points de base des encours de crédit à la clientèle. Cette baisse de 21,8% tient notamment à la bonne maîtrise du risque à l'origination, à l'environnement de taux bas et à la poursuite de l'amélioration en Italie en lien notamment avec le repositionnement sur les meilleures clientèles d'entreprises.

Le résultat d'exploitation du Groupe augmente de 5,1%, à 2 586 millions d'euros (2 460 millions d'euros au premier trimestre 2016). Il est en hausse de 26,4% pour les pôles opérationnels.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à 168 millions d'euros (178 millions d'euros au premier trimestre 2016).

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 2 754 millions d'euros contre 2 638 millions d'euros au premier trimestre 2016 (+4,4%). Il est en forte hausse de 25,1% pour les pôles opérationnels.

---

<sup>1</sup> Intégrant 100% des Banques Privées des réseaux domestiques (hors effets PEL/CEL)

<sup>2</sup> Notamment LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD

<sup>3</sup> Hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique au 2ème trimestre 2016 (61 millions d'euros) et nouvelle taxe sur les institutions de crédit en Belgique au 3ème trimestre 2016 (impact de 23 millions d'euros)

Le résultat net part du Groupe s'élève à 1 894 millions d'euros, en hausse de 4,4% par rapport au premier trimestre 2016. Hors effet des éléments exceptionnels<sup>1</sup>, il s'établit à 1 818 millions d'euros (+13,2%).

La rentabilité des fonds propres est égale à 10,4% hors exceptionnels. La rentabilité des fonds propres tangibles est de 12,3% hors exceptionnels.

Au 31 mars 2017, le ratio « Common Equity Tier 1 » de Bâle 3 plein<sup>2</sup> s'élève à 11,6% (11,5% au 31 décembre 2016). Le ratio de levier de Bâle 3 plein<sup>3</sup> s'établit à 4,1%. Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit pour sa part à 125% au 31 mars 2017. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 345 milliards d'euros (305 milliards d'euros au 31 décembre 2016), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable par action s'élève à 75,1 euros, soit un taux de croissance moyen annualisé de 6,2% depuis le 31 décembre 2008, illustrant la création de valeur continue au travers du cycle.

## **RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

### **Mme Laurence Pessez, Déléguée à la Responsabilité Sociale et Environnementale**

En 2016, l'exercice de la responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas s'est inscrit dans la continuité. Les engagements structurants demeurent inchangés. Au début de l'année 2016, il a été fixé un certain nombre d'objectifs quantitatifs pour traduire ces engagements de façon opérationnelle. La Banque est sur la bonne trajectoire pour atteindre ses objectifs 2018. A titre d'exemple, avec 96,3% des collaborateurs qui ont suivi une formation sur un sujet d'éthique, l'objectif de 80% par an a été nettement dépassé. La formation au Code de conduite du Groupe a été suivie par une majorité très importante de collaborateurs.

Le nombre de bénéficiaires de micro-crédits a évolué de 250 000 à 309 000 en un an, soit une augmentation très significative. La Banque est confiante dans sa capacité à atteindre ses objectifs de 350 000, notamment par un soutien aux entreprises de microfinance indiennes, l'Inde étant le pays principal dans lequel se trouvent les micro-emprunteurs. Enfin, dans le cadre des orientations 2020, les financements accordés aux énergies renouvelables ont évolué de 7 à 9,3 milliards d'euros.

BNP Paribas s'inscrit dans la continuité mais aussi dans l'approfondissement à travers un certain nombre de réalisations majeures et innovantes. En 2016, la Banque a structuré deux contrats à impact social. Il s'agit d'un nouveau mode de financement permettant à des entreprises sociales d'accéder à des investisseurs privés afin de développer de nouvelles actions ayant un impact positif sur la société. En France, il s'agit du premier contrat de ce type. Ainsi, BNP Paribas a accompagné son partenaire historique, l'ADIE, qui grâce à ce financement supplémentaire accompagnera des chômeurs de longue durée en zone rurale dans la création de leur propre emploi.

Après en avoir structuré un certain nombre pour les clients, la Banque a réalisé en 2016 sa première émission obligataire verte pour compte propre, ciblée sur le secteur des énergies renouvelables, répondant ainsi aux attentes du marché et des investisseurs. Désormais, BNP Paribas sera un émetteur régulier sur ce marché.

---

<sup>1</sup> Effet des éléments exceptionnels après impôts : +76 millions d'euros (+208 millions d'euros au premier trimestre 2016).

<sup>2</sup> Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire.

<sup>3</sup> Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

Dans le cadre de l'enveloppe de 100 millions d'euros dédiée à l'investissement dans des startups innovantes qui contribuent à la transition énergétique, la Banque a réalisé ses premiers investissements en 2016. Autre exemple, BNP Paribas est la seule banque proposant à ses clients des produits d'investissement permettant de flécher leur épargne vers les objectifs de développement durable des Nations Unies parmi lesquels la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète.

La Banque a encadré ses financements dans le secteur du tabac. Elle n'accompagne plus ses clients dans les pays dont la réglementation n'est pas jugée assez protectrice des consommateurs et particulièrement les plus jeunes parmi eux.

BNP Paribas a poursuivi et renforcé ses actions de financement de la transition énergétique. Sa politique de financement du charbon est encore plus stricte. Elle ne finance plus aucun projet de centrale à charbon dans le monde.

Elle a également prolongé jusqu'en 2018 l'aide à l'insertion des réfugiés arrivant en Europe.

Ce qui est le plus remarquable en 2016, c'est la manière dont toutes les entités du Groupe BNP Paribas se sont appropriées la stratégie RSE et l'ont intégrée dans leur offre de produits et services, qu'il s'agisse de financement de la transition énergétique ou de contribuer à un développement économique inclusif. Les exemples de réalisations conduites par certaines de nos filiales sont très variés : une offre de location longue durée de LED lancée par BNP Paribas Leasing Solutions, la signature de nouveaux partenariats en France, Belgique, Italie, Portugal pour financer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables chez les particuliers par BNP Paribas Personal Finance, la construction de bâtiments verts et la mise à disposition de produits d'épargne qui permettent aux investisseurs d'avoir un impact sur le dérèglement climatique. La banque de détail en France a souhaité pour la première fois quantifier l'impact économique des crédits accordés aux entreprises en calculant notamment le nombre d'emplois auquel elle a ainsi contribué à créer ou à maintenir en France. On peut également souligner la croissance très importante (40% en un an pour atteindre maintenant 890 millions d'euros) de financements aux entreprises sociales et à la microfinance dans une vingtaine de pays.

Désormais, la RSE est vraiment intégrée dans tous les modes de décision et de gouvernance du Groupe. BNP Paribas a également décidé de regrouper son rapport annuel et son rapport de responsabilité sociale et environnementale dans un seul document : le rapport d'activité et de responsabilité. Ainsi, BNP Paribas a pour objectif de présenter à ses parties prenantes comment ses performances sont fondées à la fois sur sa vision stratégique et sur son engagement sociétal.

La pertinence de la démarche et de sa mise en œuvre, mais également des réalisations de la Banque, a été remarquée par les observateurs externes qui classent BNP Paribas parmi les leaders à l'échelon international. S'agissant des agences de notation extra-financières, BNP Paribas est classée première banque européenne dans le classement « Banques diversifiées » par Vigeo-Eiris, deuxième banque au niveau mondial dans le classement « Commercial Banks & Capital Markets » par Oekom Research, première banque européenne dans le classement environnemental du Carbon Disclosure Project et, pour la troisième année consécutive dans le classement « 100 Most Sustainable Corporations » de Corporate Knights. Il s'agit de très beaux résultats.

Le titre BNP Paribas est présent dans les principaux indices éthiques mondiaux et a intégré en 2016 deux nouveaux indices (Global Women's Index Fund - Pax Ellevest et Gender Equality Index - Bloomberg) grâce à la politique de diversité du Groupe qui sélectionnent les entreprises ayant la meilleure politique et les meilleurs résultats en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

## LES PLANS DE DEVELOPPEMENT DE LA BANQUE :

**M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général**

### Succès du plan 2014-2016 et nouveau plan 2020

La bonne performance du Groupe cette année illustre le succès du plan de développement 2014-2016.

Sur la période, le Groupe a progressé sur l'ensemble des grands axes stratégiques définis dans le cadre du plan. Pour se préparer aux mutations de la banque de détail, le Groupe a lancé Hello bank! qui compte déjà 2,5 millions de clients, développé des banques digitales dans International Retail Banking, poursuivi l'adaptation des réseaux d'agences et renforcé la banque privée dans tous ses réseaux. CIB, renforcé de Securities Services, a gagné des parts de marché auprès des grandes entreprises et des institutionnels et a développé la banque de transactions. Tous les métiers ont su s'adapter aux mutations de leur environnement à l'instar de BNL bc qui a recentré l'approche commerciale des entreprises sur les meilleures clientèles, avec déjà des premiers effets positifs sur ses résultats, et de CIB qui a rassemblé les métiers de marché dans Global Markets. Enfin, les plans géographiques (Allemagne, Asie Pacifique, CIB Amérique du Nord) ont atteint leur objectif de croissance, de même que les métiers spécialisés.

La croissance moyenne des revenus<sup>1</sup> a ainsi atteint 4,0%<sup>2</sup> par an sur la période malgré un contexte beaucoup moins porteur qu'attendu du fait des taux d'intérêts très bas. La croissance organique des revenus<sup>1</sup> a été soutenue (+2,2% par an en moyenne<sup>2</sup>) grâce au bon développement des métiers et au succès des plans régionaux, malgré l'effet de l'environnement de taux bas sur Domestic Markets et l'impact de la réduction du métier Energie & Matières Premières dans CIB. Des acquisitions ciblées (DAB Bank, GE Fleet Services Europe, 50% non encore détenus de LaSer et Bank BGZ) ont permis d'utiliser les ressources de capital disponibles tout en préservant une croissance limitée des actifs pondérés (+0,7%<sup>2</sup> par an en moyenne) et ont apporté une contribution positive à la croissance des revenus.

Les frais de gestion ont été bien maîtrisés. Ils ont bénéficié du succès du plan Simple & Efficient qui a permis de générer 3,3 milliards d'euros d'économies récurrentes<sup>3</sup> depuis son lancement en 2013 soit 500 millions d'euros de plus que l'objectif initial. Ils enregistrent cependant l'impact des nouvelles taxes et réglementations qui s'accroissent de 1,3 milliards d'euros entre 2013 et 2016. Hors impact des nouvelles taxes et réglementations, la croissance moyenne annuelle des frais de gestion s'élève ainsi à 2,7%<sup>2</sup> par an<sup>4</sup> et à 0,7% seulement à périmètre et change constants. L'effet de ciseau est ainsi positif de 1,2 point par an en moyenne hors nouvelles taxes et réglementations.

Compte tenu par ailleurs de la réduction du coût du risque, le Groupe a ainsi atteint ou dépassé les principaux objectifs financiers du plan 2014-2016 avec une rentabilité des fonds propres hors exceptionnels de 10,3% calculée sur la base d'un ratio CET1 de 10% (pour un objectif de 10%), un ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein » de 11,5% et un taux de distribution de 45%.

Le Groupe a conduit pendant la période une politique active de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) avec la mise en place d'un nouveau Code de Conduite qui a fait l'objet d'un vaste programme de formation en ligne des collaborateurs. De nombreuses actions du Groupe, telles que le financement d'entreprises sociales, ont eu un impact positif sur la société. Le Groupe participe activement à la transition énergétique : il a strictement encadré les financements au secteur du charbon

<sup>1</sup> Hors exceptionnels (+147 M€ en 2013, +538 M€ en 2016)

<sup>2</sup> Taux de croissance annuel moyen 2013-2016

<sup>3</sup> Dont 2,5 milliards d'euros sur la période 2014-2016

<sup>4</sup> 4,2% par an en moyenne y compris nouvelles taxes et réglementations

et a lancé avec succès une obligation « verte ». BNP Paribas est ainsi le leader en Europe de la catégorie Banque pour les critères RSE selon l'agence de notation extra-financière Vigeo Eiris.

### **Plan de développement 2017-2020**

Le plan de développement 2017-2020 repose sur le modèle intégré et diversifié du Groupe avec ses trois piliers centrés sur les besoins des clients : Domestic Markets, International Financial Services (IFS) et Corporate and Institutional Banking (CIB).

Capitalisant sur ce modèle équilibré, qui a démontré sa force, le plan vise à construire la banque de demain en poursuivant le développement des métiers et en mettant en œuvre un programme ambitieux de transformation digitale, de nouvelle expérience clients et d'économies de coûts dans le respect d'une politique stricte de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Etabli sur la base d'hypothèses macro-économiques prudentes, le plan tient compte des contraintes réglementaires anticipées d'ici 2020 qui continuent à s'accroître dans le référentiel actuel de Bâle III (introduction du « Net Stable Funding Ratio » (NSFR), exigence de TLAC au-delà des contraintes de capital...).

Dans ce contexte, les vents contraires resteront forts en début de période avant de s'atténuer en 2019-2020. En moyenne, l'objectif du Groupe est une croissance du produit net bancaire supérieure ou égale à 2,5% par an pour porter le ROE à 10% en 2020.

Le Groupe vise une croissance moyenne du résultat net de plus de 6,5% par an sur l'ensemble de la période permettant, avec un taux de distribution de 50%, de faire croître le dividende de 9% par an en moyenne tout en assurant un CET1 de 12%<sup>1</sup> en 2020.

Le plan de développement 2017-2020 repose sur un programme ambitieux de transformation dans tous les pôles ainsi que sur des stratégies de développement différenciées entre Domestic Markets, IFS et CIB :

#### Un programme ambitieux dans tous les pôles de nouvelle expérience pour les clients, de transformation digitale et d'économies

Le Groupe mettra en œuvre dans tous les pôles un programme ambitieux de transformation visant à la fois la mise en place d'une nouvelle expérience pour les clients, l'accélération de la digitalisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Il s'appuiera sur le succès des très nombreuses initiatives déjà engagées en termes de produits, d'applications et de plateformes digitales (comme par exemple Hello bank! et Wa ! dans Domestic Markets, Cepteteb et BGZ Optima dans IFS, Centric et Cortex chez CIB), de « Tech Labs » (comme l'Atelier et l'Echangeur) et d'incubateurs (tels que l'International Hackathon et Wai).

Le Groupe prévoit d'investir 3 milliards d'euros entre 2017 et 2019 dans ce programme qui générera 3,4 milliards d'euros d'économies sur la même période et 2,7 milliards d'économies annuelles récurrentes à partir de 2020 avec une contribution équilibrée de tous les pôles.

Cinq leviers seront ainsi mis en œuvre dans tous les pôles pour renouveler l'expérience des clients et construire une banque plus digitale et efficace : mise en place de nouveaux parcours pour les clients (nouveaux services et parcours digitalisés, enrichis, fluides et personnalisés) ; évolution du modèle

---

<sup>1</sup> A référentiel réglementaire constant

opérationnel en optimisant les processus, en simplifiant les organisations et en développant les plateformes mutualisées ; adaptation des systèmes d'information en intégrant notamment les nouvelles technologies pour accélérer le digital et en favorisant les pratiques agiles ; meilleure utilisation des données en les valorisant mieux au service du client et en renforçant les capacités de stockage, de protection et d'analyse ; et enfin développement de modes de travail plus digitaux, collaboratifs et agiles.

### Des stratégies de développement différenciées par pôle

Dans un environnement de taux d'intérêt qui ne s'améliorerait que très progressivement et face à des nouvelles attentes des clients influencées par les usages digitaux, Domestic Markets renforcera la dynamique commerciale en proposant de nouvelles expériences clients, en améliorant l'attractivité de l'offre et en proposant de nouveaux services. Le pôle améliorera l'efficacité opérationnelle en poursuivant activement l'adaptation des réseaux d'agences, en transformant le modèle opérationnel et en accélérant la digitalisation. Dans un environnement de risque qui devrait continuer à être favorable, il poursuivra sa politique de réduction du coût du risque en Italie. Domestic Markets<sup>1</sup> a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne des revenus de plus de 0,5% par an d'ici 2020, la réduction de 3 points de son coefficient d'exploitation et une rentabilité sur fonds propres<sup>2</sup> de plus de 17,5% en 2020 (+2 points par rapport à 2016).

Moteur de croissance pour le Groupe, International Financial Services renforcera ses positions en accélérant le développement (nouvelles offres, nouveaux partenaires, nouvelles géographies pour les métiers spécialisés), en consolidant les positions de leader des métiers et en poursuivant la croissance de la banque de détail hors zone euro. Le pôle poursuivra son adaptation aux contraintes à venir (MIFID 2, etc.) et améliorera l'efficacité opérationnelle notamment au travers de l'accélération de la transformation digitale et de la rationalisation des processus. IFS<sup>3</sup> a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne des revenus de plus de 5% par an d'ici 2020, une réduction de 5 points de son coefficient d'exploitation et une rentabilité sur fonds propres<sup>2</sup> de plus de 20% en 2020 (+2 points par rapport à 2016).

CIB capitalisera sur le bon démarrage de son plan en 2016 dans toutes ses dimensions : optimisation des ressources, réduction des coûts et croissance des revenus. Le pôle étendra à 2020 l'ensemble des actions menées et accélérera la transformation opérationnelle et digitale. Il renforcera les bases de clientèle d'entreprises et d'institutionnels, poursuivra le développement des activités génératrices de commissions (conseil, cash-management, Securities Services) et continuera à tirer parti de ses positionnements régionaux pour développer les services internationaux. Il accélérera en outre le développement de la clientèle en Europe, notamment dans les pays d'Europe du nord (Allemagne, Pays-bas...), et développera encore les collaborations avec les autres métiers du Groupe. CIB a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne des revenus de plus de 4,5% par an d'ici 2020, une réduction de 8 points de son coefficient d'exploitation et une rentabilité sur fonds propres<sup>2</sup> de plus de 19% en 2020 (+6 points par rapport à 2016).

## **GOVERNANCE ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX**

### **M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration**

#### Comité de liaison des actionnaires

---

<sup>1</sup> Intégrant 100% de la Banque Privée, hors effet PEL/CEL

<sup>2</sup> Rentabilité sur fonds propres notionnels (RONE)

<sup>3</sup> Hors First Hawaiian Bank

Jean Lemierre souligne l'importance que la Banque accorde au dialogue avec les actionnaires. Il remercie les membres du Comité de liaison des actionnaires qui représentent collectivement les actionnaires individuels de BNP Paribas. Le dialogue est riche. Leur contribution est toujours constructive. Il rappelle également les réunions d'actionnaires organisées à Paris et en province auxquelles la Banque accorde beaucoup d'importance.

#### Gouvernance et information des grands investisseurs et des actionnaires

En parallèle des rencontres régulières de la Direction Générale relatifs à l'activité et aux résultats trimestriels de la Banque, M. Lemierre indique que des rencontres dédiées aux sujets de gouvernance sont organisés auprès des investisseurs institutionnels français et étrangers.

#### Gouvernance de la Banque et superviseur bancaire

Le Président rappelle que BNP Paribas est placée sous la supervision du SSM et de la Banque Centrale Européenne et que les règles applicables aux établissements financiers sont plus strictes que celles qui régissent les émetteurs non financiers. La Direction Générale et le Conseil d'administration entretiennent donc un dialogue régulier avec le superviseur.

#### Composition du Conseil d'administration - Renouvellements de mandats et nomination

Le Conseil d'Administration est composé de douze administrateurs nommés par l'Assemblée Générale et de deux administrateurs élus par les salariés : 70% des administrateurs sont réputés indépendants et la parité hommes femmes est respectée. Le Président souligne un très fort taux de participation aux séances du Conseil d'Administration à 98%. Il qualifie le Conseil de compétent, actif et engagé.

Il indique que le Conseil a été attentif à la mise en place du Code de conduite auprès des 180 000 collaborateurs du Groupe. Il rappelle que Code de conduite présenté lors de l'Assemblée générale de 2016 a été élaboré en liaison et en concertation parfaite avec la Direction Générale.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose aux actionnaires le renouvellement du mandat de quatre administrateurs ainsi qu'une nomination.

Le premier renouvellement concerne le mandat de Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration. Il est également proposé le renouvellement du mandat de Monique Cohen, associée d'Apax Partners Midmarket, membre du Comité des comptes du Conseil, du Comité des rémunérations, administratrice indépendante au sens du Code Afep-Medef. La troisième proposition de renouvellement concerne le mandat de Daniela Schwarzer, de nationalité allemande, directrice du Conseil allemand pour les affaires étrangères, membre du Comité de gouvernance, d'éthique, de nominations et de la RSE, indépendante au sens du Code Afep-Medef. Le quatrième renouvellement de mandat est celui de Fields Wicker-Murin, de nationalités britannique et américaine, cofondatrice et associée chez Leaders Quest, membre du Comité des comptes, indépendante au sens du Code Afep-Medef. Ces administrateurs contribuent depuis plusieurs années aux travaux du Conseil d'administration.

Jean-François Lepetit quitte le Conseil d'administration conformément aux règles d'usage instituées. Le Président remercie Jean-François Lepetit de sa contribution efficace aux travaux du Conseil. Il propose au nom du Conseil de nommer Jacques Aschenbroich, Directeur Général de Valeo qui dirige avec succès cette entreprise particulièrement innovante. Valeo, équipementier automobile de taille internationale a su se transformer en quelques années. Compte tenu des propos de Jean-Laurent Bonnafé sur l'évolution de l'industrie bancaire, les compétences de Jacques Aschenbroich seront très utiles au Conseil d'administration.

## Rémunérations

Jean Lemierre précise le nouveau cadre législatif à la suite de la mise en application de la Loi dite Sapin 2. Certaines résolutions relatives aux rémunérations requièrent un vote *ex ante*, d'autres donneront lieu à une confirmation un an après. Ces résolutions communément appelées Say on Pay concernent la rémunération de Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général et de Philippe Bordenave, Directeur Général délégué. Par ailleurs, au sein de BNP Paribas, plusieurs centaines de collaborateurs cadres exercent des fonctions de preneur de risque, pour lesquels la réglementation prévoit une délibération de l'Assemblée Générale.

Le Président rappelle avoir exposé en 2016 les modifications du mode de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général délégué pour tenir compte des nouvelles directives (décembre 2015) données par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) qui fixe les règles applicables aux banques notamment en termes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de celles des collaborateurs dont les activités peuvent avoir un impact sur le profil de risque du Groupe. Le Président, présente l'évolution de la rémunération de Jean-Laurent Bonnafé et de Philippe Bordenave qui tient compte des prescriptions de l'ABE. Le Conseil a veillé à ce que la transposition de ces règles qu'il a définies ne pénalise ni n'avantage les dirigeants mandataires sociaux.

La rémunération variable annuelle au titre de 2016 est basée sur des critères quantitatifs connus et qui ont déjà été approuvés par les actionnaires. S'agissant des critères qualitatifs, le Conseil a considéré qu'ils étaient parfaitement remplis par Jean-Laurent Bonnafé et par Philippe Bordenave en raison notamment de leur engagement personnel, dans un contexte difficile pour l'exploitation bancaire. En outre, l'un et l'autre se sont pleinement investis dans l'ensemble du plan de transformation et dans la mise en place des mesures de remédiation. Le Président rappelle le mécanisme de fixation des rémunérations variables annuelles attribuées à Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave, en soulignant l'existence d'un montant cible et du montant maximal attribuable. Il précise que la mécanique des rémunérations des dirigeants est alignée sur les intérêts des actionnaires : elle amortit à la hausse ou amplifie à la baisse l'évolution de la profitabilité de l'entreprise étant précisé que la rémunération du Président est fixe et ne comporte aucun élément variable.

Le Président décrit ensuite les modalités d'attribution aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs d'une rémunération conditionnelle à long terme ou PRLT. La rémunération conditionnelle à long terme ou PRLT attribuée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs donne des résultats décrits dans le rapport de l'année 2016. L'économie générale et les critères généraux sont identiques. Ils ont déjà été présentés aux actionnaires et fonctionnent convenablement. Lorsque les résultats sont positifs, la traduction est positive mais moins élevée que les résultats eux-mêmes. En revanche, lorsque les résultats sont négatifs, ce qui a été le cas au cours d'une année donnée, l'amplification s'effectue sur la rémunération des mandataires sociaux exécutifs.

Le Président rappelle qu'il n'y a pas d'actions gratuites, de stock-options ou d'actions de performance.

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Etienne Boris, Commissaire aux comptes, Cabinet PricewaterhouseCoopers

A l'invitation du Président, Etienne Boris, au nom des Commissaires aux comptes présentent leurs rapports sur les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2016. Il rappelle que l'objectif de leur mission est d'obtenir une assurance raisonnable sur la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes et que ceux-ci ne comportent pas d'anomalies significatives. Les Commissaires aux comptes expriment une opinion sans réserve tant sur les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas, que sur les comptes établis selon les normes *International Financial Reporting Standards* (IFRS)

telles qu'adoptées au sein de l'Union Européenne, et les comptes annuels de BNP Paribas (SA) préparés selon les normes comptables françaises.

Etienne Boris confirme que les Commissaires aux comptes n'ont pas d'observations à formuler d'une part sur les informations relatives aux procédures de contrôle interne, sur l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière et, d'autre part, sur les informations requises par la loi qui figurent dans le rapport du Président.

Le rapport ayant trait aux conventions et engagements réglementés mentionne la poursuite de deux conventions préalablement approuvées par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016. L'une de ces conventions a été résiliée en février 2016, l'autre conclue en février 2016 continue à poursuivre ses effets.

## **REPONSES DU CONSEIL AUX QUESTIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES**

### **M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration**

Le Président donne lecture au nom du Conseil d'administration des réponses apportées par celui-ci aux questions posées par écrit préalablement à la présente Assemblée. Il précise que ces réponses seront adressées par lettre aux auteurs respectifs des correspondances reçues, chacune formulant une ou plusieurs questions.

Le Président donne lecture des questions écrites des actionnaires et des réponses apportées par le Conseil d'administration.

#### **Correspondance n°1 :**

Correspondance adressée par M. Sébastien Groyer, d'Equinomy

#### **Question :**

*Vous organisez chaque année une Assemblée Générale des actionnaires qui valide la gestion de l'année passée de l'Entreprise, mais surtout désigne des membres du Conseil de façon régulière. Pourquoi ne pas demander également à vos clients de se prononcer sur la nomination de ces membres du Conseil ? Il serait tout à fait légitime qu'ils se prononcent sur ce sujet dans un but de défense de leur intérêt par ce biais d'équilibre des pouvoirs (...) Air France a communiqué l'an dernier sur l'existence d'un fauteuil rouge au sein de son Conseil d'Administration, fauteuil malheureusement vide représentant le client. Cette idée sera-t-elle mise en place prochainement dans votre Conseil ? Encore mieux, comptez-vous le remplir par un représentant de vos clients ?*

#### **Réponse :**

*Le Conseil d'administration partage votre opinion quant à l'attention constante qui doit être portée à l'ensemble de nos clients. Ceux-ci sont en effet au cœur des préoccupations du Conseil, déterminent les orientations stratégiques de la banque. Le Conseil procède donc à l'analyse des comportements des clients et est à l'écoute de leurs attentes. Le plan 2020 reflète cette approche, tant dans la définition des produits et services que la transformation digitale de la banque.*

*BNP Paribas s'attache de plus, dans le but d'accroître son fonds de commerce, à faire de ses clients des prescripteurs et généralise un outil de mesure de leur satisfaction, Net Promotor Score.*

*Pour autant, la raison d'être d'un Conseil d'administration est de représenter les actionnaires d'une société dont il est le mandataire, instance de nature collégiale agissant dans l'intérêt social de*

*l'Entreprise. Ainsi, ni la représentation de parties prenantes autres que les actionnaires et salariés comme la loi le prévoit, ni leur participation au processus électif ne seraient conformes aux recommandations du Code Afep-Medef auquel se réfère BNP Paribas. Votre proposition présente aussi la difficulté de l'identification d'un tel corps électoral, la banque exerçant son activité dans plusieurs dizaines de métiers, dans une centaine de pays, au service de plusieurs dizaines de millions de relations. Le nombre de voix attribuées pour chaque électeur ne pourrait également être déterminé de manière simple, claire et transparente. Rappelons en effet que si c'est l'actionnaire qui exerce le droit de vote, c'est à l'action que celui-ci est attaché.*

### **Correspondance n°2 :**

#### **Question :**

*Correspondance adressée par M. Nicolas Gottry, Président de l'Ipac (Initiative pour un Actionariat Citoyen)*

*Notre groupe a prévu une exposition de 15 milliards d'euros dans les énergies renouvelables en 2020, soit 30% de son mix électrique. Cet engagement va dans le sens de l'histoire. Vous avez d'ailleurs apporté des précisions sur ce point à une question que nous avons posée lors de l'Assemblée Générale de 2016. L'histoire s'accélère encore. L'Energy transmission commission par exemple estime qu'il est possible et souhaitable pour répondre aux ambitions de l'Accord de Paris, de porter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique mondial à 80% d'ici 2040. Afin que le Groupe figure parmi les leaders dans ce domaine et qu'il réponde aux souhaits exprimés par les investisseurs de disposer d'une visibilité à long terme sur les stratégies des entreprises, pourriez-vous indiquer aux actionnaires vos objectifs, prévisions et projections en termes de part d'énergies renouvelables dans le mix électrique financé par le Groupe aux échéances suivantes : 2025, 2030 et 2040 ?*

#### **Réponse :**

En 2016, comme depuis 2014, dans le cadre de la mesure de ces émissions indirectes, le Groupe a calculé le mix électrique qu'il finance en se fondant sur le mix de production des clients producteurs d'électricité : avec 55,7% de sources fossiles, le mix électrique financé par BNP Paribas a une empreinte carbone moindre que celle du mix mondial reposant en 2014, selon l'Accord international pour l'environnement (AIE), sur 66,7% de fossiles et 22,6% d'énergies renouvelables.

Le contenu de carbone du kilowattheure financé par le Groupe est de 395 grammes de CO<sub>2</sub> contre une moyenne mondiale de 515 grammes en 2014. En cohérence avec l'accord de Paris, BNP Paribas fonde ses engagements de référence à 2 degrés. BNP Paribas s'est ainsi engagée à ce que le contenu carbone du kilowattheure (kWh) qu'il finance décroisse aussi rapidement que la moyenne du monde, selon l'AIE, pour limiter le réchauffement à deux degrés, soit une réduction de 85% entre 2014 et 2040. À cette fin, le mix électrique financé par le Groupe doit suivre le même type de trajectoire que celle de l'AIE décrite dans le scénario 2 degrés du dernier World Energy Outlook (WEO), dans lequel la part des renouvelables passe de 35% en 2025 avoisine les 65% en 2040.

## **SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LES ACTIONNAIRES**

Le Président ouvre le débat et répond avec les membres de la Direction Générale aux questions orales et écrites posées en séance notamment sur :

1- Digitalisation et externalisation des postes vers l'étranger – Conséquences sociales en France

Thierry Laborde précise que BNP Paribas sait faire face en France à l'adaptation des réseaux tout en respectant l'engagement du Pacte social, c'est-à-dire une adaptation sans départ contraint. La Banque a un turn-over naturel suffisant pour gérer sereinement cette évolution.

## 2- Soutien à l'économie française

Thierry Laborde souligne l'importance du soutien de la Banque au financement de l'économie réelle, créatrice d'emplois. La dynamique du début de l'année 2017 est importante. La demande de crédit a progressé et notamment celle relative au financement des investissements des entreprises en France.

## 3- Amende payée aux autorités américaines en 2014

Jean Lemierre rappelle que cette amende a été payée pour des faits très largement évoqués lors des Assemblées Générales de 2015 et de 2016, et particulièrement en 2015. Jean-Laurent Bonnafé a fait le point sur le plan de remédiation lors de sa présentation : les travaux ont porté sur l'ensemble des activités et des métiers. Ce plan est régulièrement contrôlé et audité par les autorités américaines.

## 4- Ratio d'équité

Philippe Bordenave précise que le ratio d'équité est de 1 à 73 en France.

## 5- Projet de séparation des banques d'investissement des banques de dépôt aux Etats-Unis

Jean-Laurent Bonnafé évoque l'objectif de séparation des banques d'investissement des banques de dépôt aux Etats-Unis qui peut être perçu, pour l'instant, plus comme une idée qu'un projet et qui ne connaît pas de développement pour l'instant. Le « Glass Steagall Act » séparait les banques d'investissement des banques de détail. Il prévoyait que la société holding d'une banque américaine ne peut être propriétaire à la fois d'une banque de dépôt et d'une banque d'investissement. En outre, une banque de dépôt ne pouvait pas prêter à une banque d'investissement. Le premier niveau du « Glass Steagall Act » a été abandonné. En revanche, le second niveau est maintenu. Même au sein d'un groupe bancaire universel comme JP Morgan, la banque de dépôt ne peut pas financer la banque d'investissement. BNP Paribas n'a pas fait d'hypothèse sur une évolution de la réglementation américaine.

## 6- Versement d'un dividende intérimaire - Impact sur les ratios

Jean-Laurent Bonnafé indique que cette question du dividende intérimaire est également posée par certains analystes financiers.

Il souligne que le versement d'un dividende intérimaire n'est pas un sujet de ratio. BNP Paribas provisionne le dividende au fil de chaque trimestre. Lorsque la Banque annonce que son ratio Core Tier one est de 10,6% à la fin du premier trimestre, elle tient compte de la distribution de 50% du résultat du premier trimestre.

La mesure de la réussite d'un exercice s'appuie sur l'examen des comptes de fin de l'année. La rémunération variable des collaborateurs comme le montant du dividende dépend de la qualité des résultats de l'exercice. Le versement de dividendes intérimaires anticipe par définition un résultat final non connu. Jean-Laurent Bonnafé indique que le Conseil d'administration pense que ce n'est pas une très bonne formule. La proposition de porter le taux de distribution de 45 à 50% manifeste plus clairement la confiance du Conseil dans la qualité des résultats de BNP Paribas.

## 7- Cyberattaques

Jean-Laurent Bonnafé rappelle que l'industrie bancaire, comme l'ensemble des industries, fait l'objet de cyberattaques quotidiennes. Pour le moment, compte tenu des défenses dont BNP Paribas dispose,

ces agressions n'ont que peu d'impacts. Cependant, les attaques en mutant changent de nature et d'ampleur : elles font appel à des technologies de plus en plus sophistiquées. Il convient donc de continuer à s'en prémunir : des investissements importants dans les différents domaines de la cyber sécurité sont ainsi prévus pour plusieurs centaines de millions d'euros dans le plan 2020.

#### 8- Accès au Cercle des actionnaires de BNP Paribas

Jean Lemierre informe que l'accès aux activités proposées par le Cercle pour les actionnaires qui n'ont pas internet sera examiné.

#### 9- Etats financiers (mode de comptabilisation) - Participation de BNP Paribas au capital de la Banque d'Italie - Implantations au Delaware (Etats-Unis)

A la demande expresse d'un actionnaire italien, Jean Lemierre précise que les questions posées par cet actionnaire figureront en annexe au présent procès-verbal ainsi qu'il a été demandé.

La première question qui porte sur le mode de comptabilisation de certaines opérations (« argent virtuel scriptural ») dans les états financiers 2016, Jean Lemierre précise qu'une réponse écrite sera apportée ultérieurement à l'actionnaire.

A la seconde question, Philippe Bordenave rappelle que la Banque d'Italie est actionnaire des grandes banques de la place italienne. Contrairement à d'autres pays, BNP Paribas est actionnaire de la Banque d'Italie par sa filiale italienne. Cette position a vocation à durer.

Philippe Bordenave précise ensuite que les implantations de BNP Paribas au Delaware sont imposées dans d'autres Etats américains (objet de la troisième et dernière question). Elles sont enregistrées au Delaware, mais paient leurs impôts normalement aux États-Unis.

#### 10- Réalité augmentée et intelligence artificielle

Thierry Laborde explique que BNP Paribas prend des initiatives disruptives comme elle l'a démontré dans quelques acquisitions au début de l'année 2017. Elle travaille dans les domaines de « réalité augmentée » et de l'intelligence artificielle afin de proposer une meilleure offre au client en fonction de ses données, d'améliorer les outils de détection de la fraude, etc. De nombreuses innovations sont utilisées autour de la 3D et de la « réalité augmentée ». A titre d'exemple, au sein de BNP Paribas Real Estate, à l'occasion de l'acquisition d'un bien, un client peut identifier l'ensemble des options d'aménagements possibles.

#### 11- Taux négatifs – Participation en Chine (Banque de Nankin)

Philippe Bordenave confirme que la faiblesse des taux voire l'existence de taux négatifs n'est pas une situation optimum pour une banque de dépôt. BNP Paribas s'adapte à la situation en tenant compte de la situation de marché et des impacts sur la clientèle. Dans la banque de détail, elle tente de conserver des taux positifs ou nuls et ne pratique pas de taux négatifs sur les dépôts de ses clients. A l'égard de la grande clientèle et des investisseurs institutionnels importants, la Banque s'aligne sur les prix de marché. Il lui arrive de faire payer les dépôts des institutionnels à l'image des taux négatifs qui sont appliqués à ses propres dépôts en Banque centrale.

BNP Paribas est actionnaire de la Banque de Nankin et participe ainsi au développement de la Chine. Il n'y a pas à ce jour de préoccupation particulière.

#### 12- Nouvelles technologies (blockchain) - Nouveaux acteurs internet

Jean-Laurent Bonnafé précise que ces problématiques sont la base même du plan 2020 présenté. La banque investit 3 milliards d'euros pour continuer de se développer, résister aux nouveaux entrants et tirer le profit des nouvelles technologies.

Le blockchain représente une menace et une opportunité. Plusieurs groupes de travail visent à faire du blockchain un défi. La désintermédiation sera sans doute différente de celle qui a pu être imaginée à l'origine. Le Plan 2020 doit permettre de revisiter les parcours des clients, de leur fournir un meilleur service, et de leur permettre d'être mieux conseillés. Dans l'univers du digital, la satisfaction du client ne suffit pas. Il faut aussi offrir des solutions à des intervenants nouveaux (communautés, membres de réseaux sociaux). De nouveaux entrants se présenteront sur le marché avec des offres spécifiques et concurrentes des banques. Certaines banques auront anticipé et s'adapteront, d'autres réussiront moins bien. Le plan de développement 2020 vise à positionner favorablement BNP Paribas sur l'ensemble de ces sujets.

### 13- Environnement et transition énergétique (Etats-Unis)

Jean-Laurent Bonnafé insiste sur les engagements forts du Groupe BNP Paribas en matière d'environnement et de transition énergétique. Il n'est pas dans l'intérêt de BNP Paribas de se soustraire à ces engagements. S'agissant des technologies très particulières que sont les oléoducs de très grande dimension et les installations de transformation de gaz liquéfié qui valorisent les gaz de schiste et l'exploitation des sables bitumineux, la Banque procède à l'évaluation de ces projets et fera part de ses conclusions dans les prochains mois.

Concernant le projet d'oléoduc North Dakota Access, BNP Paribas a décidé de sortir du financement de cette opération après l'avoir ré-examinée. A ce jour, BNP Paribas est la seule banque à avoir pris cette décision.

Plus généralement, BNP Paribas déterminera sa participation aux opérations relatives à ces classes d'actifs spécifiques en appliquant des critères pertinents et reconnus. Il n'est pas dans l'intérêt de BNP Paribas de financer ou d'accompagner des investissements qui ne sont pas respectueux de la préservation de l'équilibre climatique.

### 14- Comptabilisation des plans d'options de BNL en Italie (impact)

Thierry Laborde prend note de la question relative à la comptabilisation des options proposées à des salariés BNL. Il ajoute que la question sera examinée avec le concours des équipes de BNL et qu'une réponse écrite sera apportée dans les meilleurs délais.

### 15- Activités de marché (rentabilité)

Alain Papiasse rappelle qu'à l'issue de la crise de 2008, les régulateurs ont renforcé le capital alloué aux activités de marché.

Les activités dites purement spéculatives ont été quasiment supprimées dans le cadre de la loi bancaire française ou isolées dans des filiales spécialisées.

Les activités de marché de flux nécessitent effectivement des niveaux de capital plus élevés que par le passé. La Banque a revu en conséquence son portefeuille d'opérations. Les entreprises ont en effet besoin notamment de se protéger contre le risque de change, d'intérêt ou de prix sur les matières premières. Il est légitime que la Banque offre ce type de services à ses clients. Ces activités, complémentaires des activités de banque commerciale restent rentables.

### 16- Cartes d'admission à l'Assemblée (obtention)

Thierry Laborde indique que la Banque a travaillé à l'amélioration globale de la procédure d'obtention des cartes d'admission à l'Assemblée en particulier à l'égard des clients de son réseau. La plupart des actionnaires, clients de BNP Paribas, ayant assisté à l'Assemblée générale 2016 ont été appelés individuellement pour connaître leurs intentions et leur faciliter l'obtention de la carte d'admission à l'Assemblée de cette année. Il a été laissé des messages sur les répondeurs de 12 actionnaires non joignables. Au total, 393 cartes d'admission (nombre significativement plus élevé que l'an dernier) ont

été délivrées dont 219 imprimées par les actionnaires utilisant Votaccess. Pour l'année prochaine, BNP Paribas maintiendra la procédure des appels préventifs. Il convient cependant de souligner que le système Votaccess entièrement digital et en ligne permet l'impression sans délai des cartes d'admission.

#### 17- Politique énergétique (Pologne)

Philippe Bordenave rappelle tout d'abord que la politique énergétique définie par la Banque s'applique évidemment à tous les clients, dans tous les pays. La Pologne ne fait pas exception.

Une entreprise qui produit de l'électricité est utile aux habitants de la Pologne : elle doit être en mesure de progressivement modifier ses sources de production de l'électricité.

Il est donc demandé à tous les clients énergéticiens en Pologne de disposer d'une stratégie de réduction de la part de charbon dans le mix de leur production ou de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, en ligne avec les engagements pris par l'Union Européenne et ses Membres, et avec l'Accord de Paris. Pour cette raison, BNP Paribas a décidé de réduire son soutien à certaines entreprises polonaises qui ne s'inscrivent pas dans cette dynamique de transition énergétique. Récemment la Banque a refusé de participer à l'émission obligataire de l'une de ces entreprises.

En ce qui concerne Energa en Pologne, BNP Paribas a co-structuré une émission obligataire de 250 millions d'euros ayant pour objet de financer le réseau de distribution sous sa responsabilité, sans lien avec le projet de centrale à charbon.

#### 18- Plainte déposée contre la Banque (opération sur certificats allemands)

Jean Lemierre prend acte de la déclaration faite par un actionnaire allemand et ajoute que dès lors qu'il a été déposé une plainte, celle-ci sera instruite par la justice. Les avocats feront les remarques nécessaires. Le dossier sera suivi comme un dossier contentieux. Aucun membre de la Direction Générale ne peut en conséquence s'exprimer sur la question évoquée.

#### 19- Soutiens financiers dans des opérations de colonisation des territoires palestiniens – Code de conduite de BNP Paribas

Jean-Laurent Bonnafé insiste sur le fait que la Banque n'a aucun commentaire à faire sur cette situation spécifique. En cette circonstance comme en toute autre, le Code de conduite du Groupe BNP Paribas et l'ensemble de la politique d'engagement de la Banque sont rigoureusement respectés.

#### 20- « Document de référence et rapport financier annuel » (volume)

BNP Paribas fournit les informations exigées par la réglementation ce qui conduit à une augmentation progressive et considérable de la taille et du poids du document de référence mais contribue aussi à l'amélioration de l'information des actionnaires.

Le Président constate qu'il a été répondu au cours du débat à l'ensemble des questions relevant de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Il indique que le quorum définitif atteint pour le vote des résolutions est de 814 999 798 actions soit 65,34% des actions participant au vote. Il invite l'Assemblée à passer au vote des résolutions et demande à Mme Catherine Olivier, Secrétaire de l'Assemblée, d'exposer les modalités pratiques de vote électronique. Après lecture par Mme Catherine Olivier du résumé des résolutions inscrites à l'ordre du jour, celles-ci sont mises aux voix.

## PARTIE ORDINAIRE

### **Première résolution** (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016, approuve les comptes sociaux dudit exercice établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Elle arrête le bénéfice net après impôts à 9 266 165 974,94 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'est élevé à 636 821,69 euros au cours de l'exercice écoulé, et que l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 219 278,72 euros.

*Cette résolution est adoptée par 812 904 460 voix pour, 1 786 421 voix contre, et 308 917 abstentions.*

### **Deuxième résolution** (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016, approuve les comptes consolidés dudit exercice établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

*Cette résolution est adoptée par 812 816 721 voix pour, 1 857 442 voix contre, et 325 635 abstentions.*

### **Troisième résolution** (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et mise en distribution du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, décide l'affectation du résultat issu des comptes sociaux de BNP Paribas SA de la manière suivante :

#### ***en euros***

Résultat net de l'exercice	9 266 165 974,94
Report à nouveau bénéficiaire	23 979 412 867,63
<b>Total</b>	<b>33 245 578 842,57</b>
Dividende	3 366 907 163,10
Report à nouveau	29 878 671 679,47
<b>Total</b>	<b>33 245 578 842,57</b>

Le dividende d'un montant de 3 366 907 163,10 euros, correspond à une distribution de 2,70 euros par action ordinaire au nominal de 2,00 euros étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte "Report à nouveau" la fraction du dividende correspondant aux actions auto-détenues par BNP Paribas.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte "Report à nouveau" les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Le dividende proposé est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Par ailleurs, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes perçus à compter de 2013 sont soumis, sauf dispense sous conditions de revenus, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu.

Le dividende de l'exercice 2016 sera détaché de l'action le 30 mai 2017 et payable en numéraire le 1<sup>er</sup> juin 2017 sur les positions arrêtées le 31 mai au soir.

Conformément à l'article 243 bis, alinéa 1 du Code général des impôts, les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

**en euros**

Exercice	Nominal de l'action	Nombre d'actions	Dividen de Net par action	Montant de la distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI
2013	2,00	1 244 165 433	1,50	1 866 248 149,50
2014	2,00	1 244 565 708	1,50	1 866 848 562,00
2015	2,00	1 245 583 674	2,31	2 877 298 286,94

*Cette résolution est adoptée par 813 082 676 voix pour, 1 595 827 voix contre, et 321 295 abstentions.*

**Quatrième résolution** (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

*Cette résolution est adoptée par 814 232 272 voix pour, 443 514 voix contre et 324 012 abstentions.*

**Cinquième résolution** (*Autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas, soit, à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 16 janvier 2017 au maximum 124 700 265 actions.

L'Assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée extraordinaire ;
- dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise, et à toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- pour permettre la réalisation de services d'investissements pour lesquels BNP Paribas est agréée ou la couverture de ceux-ci.

Les achats de ces actions pourront être effectués, à tout moment, sauf en cas d'offre publique sur les titres de BNP Paribas, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 73 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 16 janvier 2017, et sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de BNP Paribas, un montant maximal d'achat de 9 103 119 345 euros.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée générale du 26 mai 2016 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

*Cette résolution est adoptée par 804 002 928 voix pour, 10 665 000 voix contre et 331 870 abstentions.*

**Sixième résolution** (Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle en qualité d'Administrateur M. Jean Lemierre pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

*Cette résolution est adoptée par 806 026 647 voix pour, 8 663 077 voix contre, et 310 074 abstentions.*

**Septième résolution** (Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle en qualité d'Administrateur Mme Monique Cohen pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

*Cette résolution est adoptée par 797 069 905 voix pour, 17 617 545 voix contre, et 312 348 abstentions.*

**Huitième résolution** (Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle en qualité d'Administrateur Mme Daniela Schwarzer pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

*Cette résolution est adoptée par 811 384 496 voix pour, 3 308 080 voix contre, et 307 222 abstentions.*

**Neuvième résolution** *(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle en qualité d'Administrateur Mme Fields Wicker-Miurin pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

*Cette résolution est adoptée par 811 867 884 voix pour, 2 820 821 voix contre, et 311 093 abstentions.*

**Dixième résolution** *(Nomination d'un Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme en qualité d'Administrateur M. Jacques Aschenbroich, pour une durée de 3 ans, en remplacement de M. Jean-François Lepetit dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat de M. Jacques Aschenbroich prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

*Cette résolution est adoptée par 783 290 417 voix pour, 31 400 663 voix contre, et 308 718 abstentions.*

**Onzième résolution** *(Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Président du Conseil d'administration)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration, telle que présentée dans ce rapport.

*Cette résolution est adoptée par 801 255 687 voix pour, 13 420 071 voix contre et 324 040 abstentions.*

**Douzième résolution** *(Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Directeur Général et au Directeur Général délégué)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Directeur Général et au Directeur Général délégué, telle que présentée dans ce rapport.

*Cette résolution est adoptée par 670 452 114 voix pour, 16 473 200 voix contre et 128 074 484 abstentions.*

**Treizième résolution** (*Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du document de référence et rapport financier annuel 2016.

*Cette résolution est adoptée par 800 935 434 voix pour, 13 743 447 voix contre et 320 917 abstentions.*

**Quatorzième résolution** (*Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du document de référence et rapport financier annuel 2016.

*Cette résolution est adoptée par 655 922 235 voix pour, 30 992 320 voix contre et 128 085 243 abstentions.*

**Quinzième résolution** (*Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, tels que présenté dans le tableau figurant la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du document de référence et rapport financier annuel 2016.

*Cette résolution est adoptée par 656 174 596 voix pour, 30 736 753 voix contre et 128 088 449 abstentions.*

**Seizième résolution** (*Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel – article L. 511-73 du Code monétaire et financier*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 903 millions d'euros, versées durant l'exercice 2016, aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de BNP Paribas ou du groupe BNP Paribas.

*Cette résolution est adoptée par 805 362 091 voix pour, 9 298 642 voix contre et 339 065 abstentions.*

## **PARTIE EXTRAORDINAIRE**

**Dix-septième résolution** (*Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, de réduire corrélativement le capital social et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations en ce compris modifier les statuts et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la vingt-troisième résolution de l'Assemblée générale du 26 mai 2016 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

*Cette résolution est adoptée par 812 040 354 voix pour, 2 636 990 voix contre, et 322 454 abstentions.*

**Dix-huitième résolution** (*Pouvoirs pour formalités*)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution est adoptée par 814 376 570 voix pour, 303 286 voix contre, et 319 942 abstentions.*

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole. Il remercie les actionnaires de leur présence et lève la séance à 13h10.

Les scrutateurs

Le Président

Koen van LOO  
SFPI

Jean Lemierre

Le Secrétaire

Michel LE MOUËL  
FCPE Actionnariat Monde

Catherine OLIVIER